



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société In Situ, Parc d'activité Bernard Vergnaud - 14, rue Henri-Becquerel 93275 Sevran , agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
ass petit bassin oxalis 300mm	Porcelaine	050058
assiet.pizza porcelaine 310	Porcelaine	051170
assiette steak 295x260mm	Porcelaine	051175
assiette calotte 260 mm	Porcelaine	051205
assiette pizza d330	Porcelaine	051169

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Verre, cristal, céramique, vitro céramique, objets émaillés destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE
DIRECTIVE 2005/31/CE
DIRECTIVE 84/500/CEE

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.



Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Analyses de migration faites par le fabricant ou du metteur sur le marché.
- Analyses des substances soumises à restriction:

Nom	Identification	Limite	Résultat
Plomb	Pb	1,5 mg/l	< 0,06 mg/l
Cadmium	Cd	0,1 mg/l	<0,010 mg/l
Cobalt	Co	0,02 mg/kg	<0,02 mg/kg
Aluminium	Al	1 mg/kg	<1 mg/kg
Arsenic	As	0,002 mg/kg	<0,002 mg/kg

Par analyse: Acide acétique 4% - 3 X 24 heures à 22°C ± 2°C

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Sevran, le 05/12/2023

Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Règlementaires



IN SITU S.A.S
PARC D'ACTIVITES B. VERGNAUD
14, rue Becquerel - 93270 SEVRAN (FRANCE)
Tél.: 01 43 83 63 62
FR 43 334 559 283
N° Siren : 334 559 283